



EXPERTISE PATRIMONIALE

**OBJECTIFS**

Analyser rapidement l'avis d'imposition remis par un client afin de rebondir dès le premier rendez-vous sur les stratégies patrimoniales envisageables.

PRE-REQUIS

Maîtriser les bases de la fiscalité des revenus, de la protection sociale et des rémunérations.

DUREE

7 heures

PUBLIC

Conseil en gestion de patrimoine, Avocat, Expert comptable, Notaire, Banquier, Assureur

METHODES**D'APPRENTISSAGE**

Exposés techniques;
Etudes de cas;
Supports pédagogiques fournis.

INTERVENANT

PIERRE YVES LAGARDE

PROGRAMME

L'exercice d'une profession libérale a, sur une longue période, été fortement encadrée par le législateur. Le choix était limité : activité individuelle ou au travers d'une SNC ou SCP, avec pour toutes les situations une imposition à l'impôt sur le revenu et un statut social d'indépendant.

La société d'exercice libérale modifie profondément les options qui s'offrent au praticien pour structurer son statut juridique, ses modes de rémunération et ses stratégies d'investissement. Les décrets des sel macron viennent d'être publiés (30 juin 2016). C'est l'occasion de faire un point opérationnel sur l'utilisation des sel.

Dans quelles situations le passage en sel offre-t-il de vrais avantages ? Et dans quelles autres ne relève-t-il que de l'effet de mode ?

Pour disposer d'une grille d'analyse complète nous analyserons (1) le statut du praticien, selon le mode d'exercice choisi (2) les conséquences sur son système de rémunération et de protection sociale (3) les modalités de création puis de transmission de la sel et (4) l'efficacité comparée des stratégies d'investissement, à l'IR ou à l'IS.

1 - LES STATUTS POSSIBLES DU PRATICIEN LIBERAL

- ENTREPRENEUR INDIVIDUEL
- MANDATAIRE SOCIAL
- ASSOCIE PROFESSIONNEL INTERNE (API)

2 - LE SYSTEME DE REMUNERATION ET DE PROTECTION SOCIALE, SELON LE STATUT CHOISI

- COMPARAISON ENTRE L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL ET LE GERANT MAJORITAIRE DE SELARL
- COMPARAISON ENTRE LE PRESIDENT DE SELAS ET LE GERANT MAJORITAIRE DE SELARL
- COMPARAISON ENTRE LE GERANT MAJORITAIRE DE SELARL ET L'API.

3 - LES MODALITES DE CREATION ET DE TRANSMISSION DE LA SEL

- ETUDE 1 : APPORT DE LA PATIENTELE A LA SEL
- ETUDE 2 : CESSION DE LA PATIENTELE A LA SEL
- ETUDE 3 : TRANSMISSION COMPAREE DE LA PATIENTELE ET DES DROITS SOCIAUX

4 - LES STRATEGIES D'INVESTISSEMENT

- COMPARAISON COMPLETE ENTRE UN INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL A L'IR OU A L'IS : DU COUT DE FABRICATION DES CASH FLOW A LA TRANSMISSION.
- UNE NOUVELLE OPTION DE TRANSMISSION A CONSIDERER : LA REDUCTION DE CAPITAL.

- LES SPPL

DATES & LIEUX DE LA FORMATION



26 JUIN 2018 à Paris

Espace Diderot

10 rue traversière 75012 PARIS

Prix de la journée de formation
360 € H.T. (432 € T.T.C.)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

À retourner à
FAC Jacques DUHEM
38 RUE DU MARECHAL FAYOLLE 63 500 ISSOIRE

PARTICIPANT

NOM.....

Prénom.....

Téléphone.....

Adresse électronique.....

FACTURATION

Entreprise/Société.....

SIRET.....

Adresse.....

CP - VILLE.....

MODE DE REGLEMENT Chèque Virement sur le compte*

*BNP PARIBAS RIB 30004 00147 00010079003 08 / IBAN FR76 3000 4001 4700 0100 7900 308

Indiquez sur l'ordre de virement votre nom, la date et le lieu de formation**ATTENTION**

L'inscription ne sera validée qu'à réception du règlement, une confirmation vous sera alors adressée par mail.

DATES & LIEUX DE LA FORMATION**26 JUIN 2018 à Paris**

Espace Diderot

10 rue traversière 75012 PARIS

Prix de la journée de formation
 360 € H.T. (432 € T.T.C.)





DETAIL LIEU DE FORMATION



PARIS

Espaces Diderot (CFPN)

10 rue Traversière 75012 PARIS

Tel : 01.40.26.40.00

Gare de Lyon et Gare d'Austerlitz

RER A et D

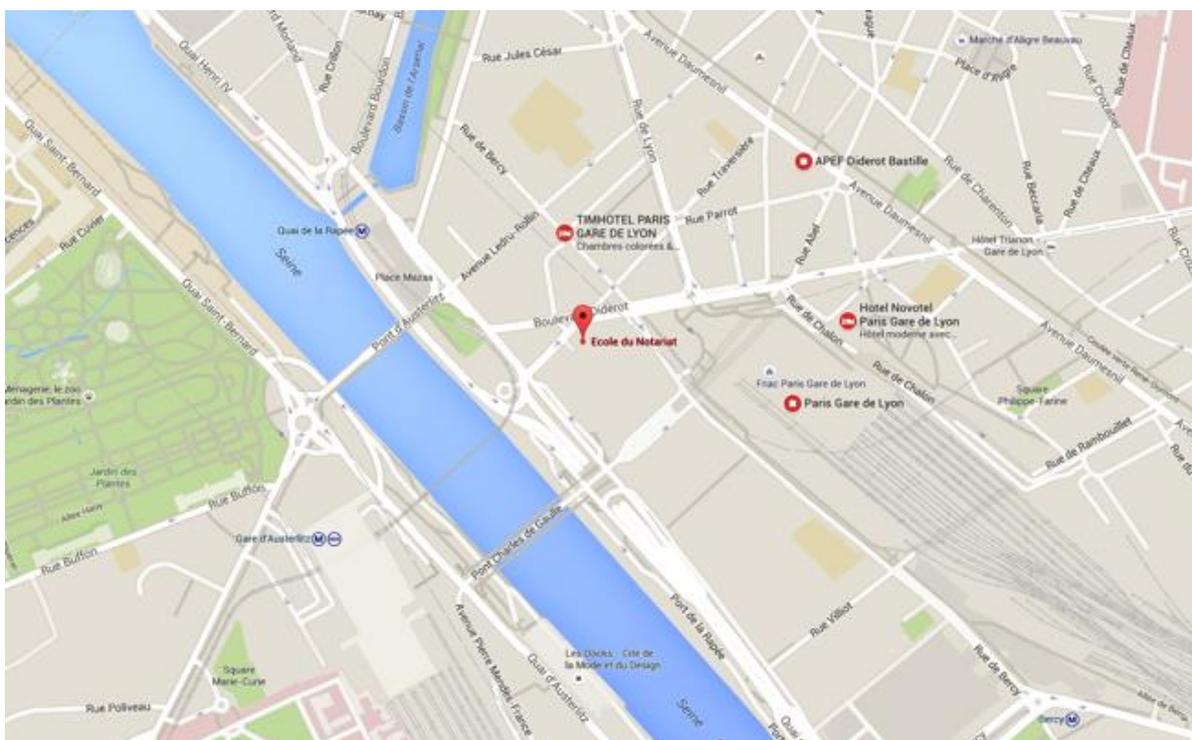
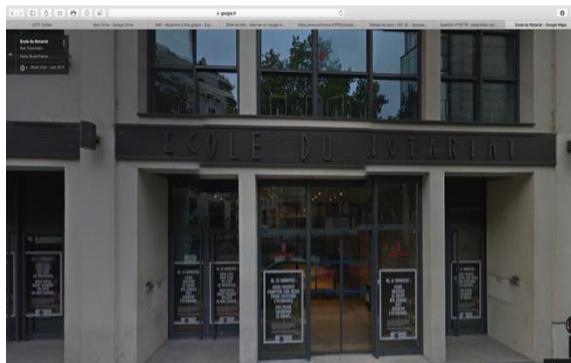
Métro Gare de Lyon (sortie 1 – Bd Diderot)

Métro Gare de Lyon (Sortie 13 – Rue Van Gogh)

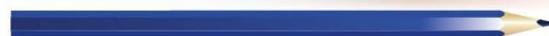
Bus : 20 / 54 / 57 / 61 / 63 / 65 / 87 / 91

Parkings : Lyon-Diderot / 198 Rue de Bercy

Effia / 2 rue Traversière



DATES & LIEUX DE LA FORMATION

**15 mai 2018 à Paris**

Espace Diderot

10 rue traversière 75012 PARIS

Prix de la journée de formation
360 € H.T. (432 € T.T.C.)